

Société
Mardi 12 Avril 2016

"L'individu ne se réduit pas à son anatomie"



Me Marc Ceccaldi, avocat spécialisé dans la réparation du dommage corporel avec Céline Parvedy (photo V.H.).

"Il y a souvent chez les assureurs la volonté de culpabiliser les familles, en les accusant de spéculation". **Marc Ceccaldi**, avocat métropolitain spécialisé dans la "réparation du dommage corporel", vient plusieurs fois par an à La Réunion plaider les dossiers de ses clients. Conseil de Céline Parvedy, il insiste sur l'importance pour les familles d'obtenir des sommes importantes, car le coût d'un handicap est colossal... et surtout difficilement prévisible.

"Par exemple, j'ai vu un enfant traumatisé crânien à l'âge de 9 ans, indemnisé à l'âge de 12 ans. Mais c'est trop tôt : il faut attendre 18 ans pour mesurer le handicap définitif. Il y a un problème de désinhibition, avec des risques qu'il faut prendre en compte lorsque l'enfant arrive à la maturité sexuelle" souligne-t-il.

Autre exemple : l'assureur accorde trois heures par jour d'aide humaine, alors que la gravité du handicap en justifie 24. "Les 21 heures restantes reposent sur les épaules de la famille, causant épuisement et dépression" regrette l'avocat. À 21 euros le coût de l'heure d'aide humaine, multiplié par 24 heures chaque jour, tous les jours pendant plusieurs années, il faut plusieurs millions d'euros pour redonner une vie sociale à une personne dépendante !

C'est pour cela que **Me Ceccaldi** parle toujours de "personne en situation de handicap" et non de "handicapé". "Car si on considère que le handicap est quelque chose d'anatomique, toutes les sommes du monde ne pourront pas le réparer" explique-t-il. "Mais l'individu ne se réduit pas à son anatomie. Le handicap est un désavantage social, qu'on peut combler par des moyens financiers".

V.H.